

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers : 15 En exercice 15 Quorum 8 Présents 10 Votants 15 Procurations 5

Date de la convocation: 22/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 février à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-

Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL

Didier, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude. <u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour

remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 4 DELIBERATION N° 4

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC FONDS VERT 2024 – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Vu la délibération n° 6 du 9 février 2024 et en fonction des éléments qui nous ont été communiqués, il convient d'apporter une modification au plan de financement provisoire,

Vu la délibération n° 3 du 27 février 2024,

Considérant que les dossiers de Fonds Vert doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre du Fonds vert et de la DSIL 2024 — Préfecture Aveyron » avant mai 2024 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement modificatif pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du réseau d'éclairage public,

	Montant éligible	Montant subvention	
Participation SIEDA (43.03 %)	181 370	78 050	
Etat FONDS VERT (20 %)	181 370	36 274	
TOTAL DES SUBVENTIONS (63.03 %)	1	14 324	
Commune autofinancement (36.97 %)	G	67 046	
TVA 20 %	3	6 274	

Reste à charge de la commune 103 320

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

Apres en avoir delibere, Décide à 15 voix pour

 <u>D'ADOPTER</u> la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 selon les plans de financement définis cidessus.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé

Le secrétaire de séance | Damien QUATREFAGE

1000

Le Maire Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de teletransmission à la sous-préfecture le 2 9 FEV. 2024

- par publication sur le site internet <u>wwww.saintjeandubruel.fr</u> le 2 9 FEV. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.

